

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-355 du 26 Août 1996

portant nomination de Monsieur  
Raphaël Windali N'OUENI en qualité  
de Directeur National de l'Alphabé-  
tisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de  
la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitution-  
nelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle  
du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le Décret N°91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et  
de la Communication ;

SUR proposition du Ministre de la Culture et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Juillet 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Raphaël Windali N'OUENI est nommé  
Directeur National de l'Alphabétisation.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions  
antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de  
prise de fonctions de l'intéressé et sera communiqué et publié  
partout où besoin sera.-

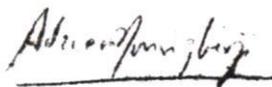
Fait à COTONOU, le 26 Août 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre de la Culture  
et de la Communication,



Timothée ZANNOU.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTE-  
RESSE 1 JO 1.-